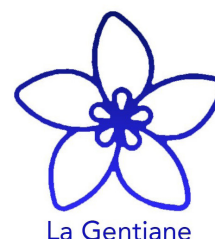
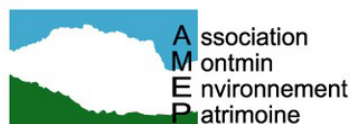


## Manifeste

# Pour un projet territorial du Grand Anancy à la hauteur des enjeux environnementaux, sociaux et économiques



Les Agriculteurs **BIO** de l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie



Association d'éducation populaire écologique



Les organisations signataires demandent instamment aux élus du Grand Annecy de prendre clairement en compte les exigences environnementales, sociales et économiques dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui est un outil essentiel pour réorienter l'avenir.

Il est vital pour notre territoire que la lutte contre le dérèglement climatique constitue une réelle priorité de ce PLUi.

Notre territoire apparaît comme dynamique et riche, mais il est confronté en fait à de graves enjeux environnementaux, sociaux et économiques. **La poursuite d'une fuite en avant pour assurer un illusoire « développement » n'est pas la solution** : la croissance quantitative doit faire place à une croissance qualitative.

#### **Le constat :**

- La consult' action menée sur le Grand Annecy en novembre 2022 montre une attente des habitants pour mettre en premier **l'écologie** et la qualité de vie pour les dix années à venir.
- 7.700 hectares agricoles ont été **artificialisés** dans les 50 dernières années dont **524 hectares depuis 10 ans**
- **L'approvisionnement alimentaire** de la population est très fragile et source de gaz à effet de serre : il dépend à 99 % des camions qui viennent de loin
- **Les rivières et ruisseaux** sont périodiquement **pollués** par les rejets d'assainissement et la ressource en eau potable connaît des tensions
- De nombreux postes de travail, publics et privés, sont vacants : les candidats renoncent à s'installer du fait du **coût de la vie, et en particulier du logement**
- **Se loger** est devenu souvent inaccessible pour les actifs locaux. Des familles à revenus moyens et modestes vont s'installer à Rumilly, Faverges ou quittent la région. Tant que l'offre de logements reste destinée prioritairement aux revenus élevés et aux placements immobiliers, le problème des actifs locaux sans toit ne sera pas résolu, même en artificialisant 250 hectares agricoles.
- **Se déplacer** devient problématique. Le nombre d'heures perdues dans les bouchons augmente chaque année, ainsi que la pollution de l'air le long des axes routiers et dans la cluse du lac d'Annecy

**Il est encore temps que ces constats soient reconnus et partagés pour que chacun comprenne que si nous voulons un avenir « apaisé », cela passe par une priorité donnée à la qualité de la vie sur notre territoire et à une agriculture diversifiée sur nos terres.**

**Le développement économique peut se faire en densifiant les zones existantes, très étalées, plutôt qu'en créant de nouvelles zones économiques destructrices de biodiversité et de capacité à produire localement.**

**Le PLUi en préparation doit contribuer à résoudre ces difficultés en choisissant de construire la ville sur la ville tout en rendant le logement accessible aux revenus moyens et modestes :**

- **Les espaces agricoles et naturels** constituent un **bien commun à protéger** et ne doivent plus être considérées comme une variable d'ajustement. Le PLUi s'imposera de construire les immeubles d'habitation et les locaux professionnels dans les espaces déjà urbanisés en préservant strictement **toutes** les surfaces agricoles et naturelles.
- Pour assurer un pilotage strict de l'usage des terres, le Grand Annecy devra se doter d'un **Observatoire Public de la Consommation d'espaces**, ouvert à tous.
- **Assurer la compatibilité** entre le **Projet Alimentaire Territorial** et le **PLUi** pour améliorer l'autonomie alimentaire :
  - en **favorisant l'installation de nouveaux paysans** par la préservation au PLUi de toutes les terres agricoles et en accompagnant la diversification des exploitations
  - en favorisant l'évolution d'agriculteurs déjà installés **vers une polyculture-élevage saine et rémunératrice** destinée à la population locale
  - en visant **10% d'autonomie alimentaire à l'horizon 2030**
- **Construire seulement ce que peut supporter le milieu naturel** (qualité et quantité de la ressource en eau, biodiversité ...)
- **Affecter** au moins les 2/3 des nouveaux logements à construire à **des programmes réglementés ou aidés**.
- **Assurer** le plus possible la **maitrise du foncier constructible par les collectivités** (Zones d'Aménagement Concerté, préemption, terrains communaux...), et mettre des terrains publics en location longue durée pour construire (Bail Réel Solidaire ...)
- **Faciliter l'émergence d'une mobilité douce** en ne développant l'habitat que dans les zones desservies par des transports en commun (notamment pour réduire la dégradation de la qualité de l'air sur Annecy).

**Le PLUi du Grand Annecy doit marquer une rupture avec la fuite en avant des dernières décennies. Il doit relever avec courage et audace les défis qu'impose la grave crise environnementale, sociale et économique que nous vivons.**

**Nous n'y parviendrons qu'en préservant strictement toutes les surfaces agricoles et naturelles, en améliorant notre autonomie alimentaire, et en faisant une plus grande place aux logements accessibles au plus grand nombre.**